

Concertation chartre  
d'engagements sur l'usage des  
produits phytosanitaires –  
loi EGALIM

Atelier participatif de Nantes  
15/10/2020

SNCF Réseau Bretagne – Pays  
de la Loire

Note de Synthèse

5 novembre



# SOMMAIRE

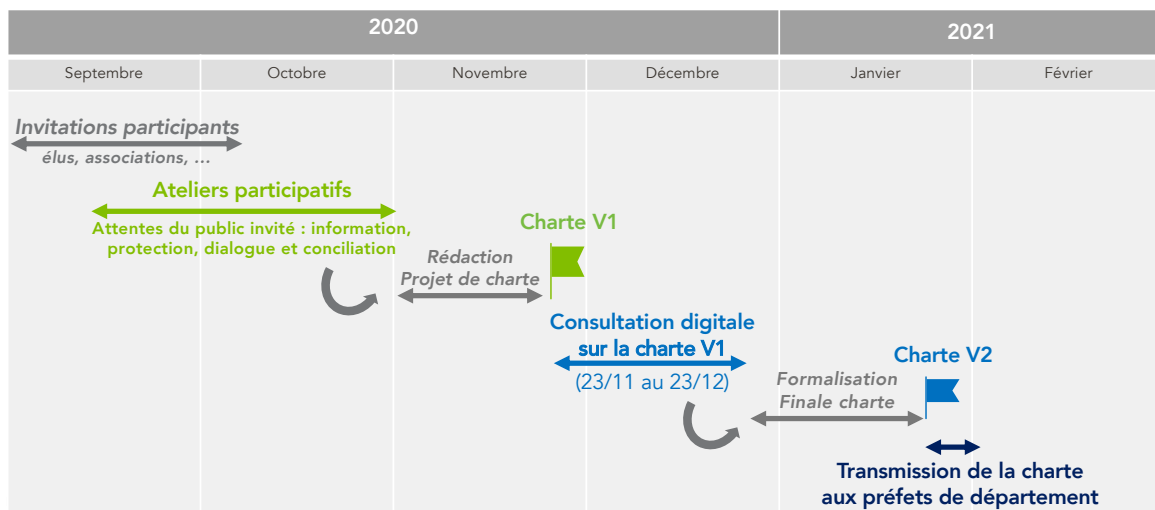
<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
1.1	RAPPEL DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION EGALIM .....	3
1.2	DEROULEMENT DE L'ATELIER .....	3
<b>2</b>	<b>SYNTHESE DES ECHANGES.....</b>	<b>4</b>
2.1	PRESENTATION EN PLENIERE.....	4
2.2	SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES.....	6
2.2.1	<i>Information en matière d'usage des produits phytosanitaires .....</i>	<i>6</i>
2.2.2	<i>Protections des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires .....</i>	<i>7</i>
2.2.3	<i>Dialogue et conciliation concernant l'usage des produits phytosanitaires .....</i>	<i>7</i>
2.3	SUITES DU PROCESSUS .....	8
2.4	MOT DE LA FIN .....	8
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>9</b>
2.5	ANNEXE 1 : ATTENTES ET BESOINS EXPRIMES EN AMONT DE L'ATELIER .....	9
2.6	ANNEXE 2 : CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES THEMATIQUES ET PRIORISATION .....	10
2.6.1	<i>Contributions en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires .....</i>	<i>10</i>
2.6.2	<i>Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>11</i>
2.6.3	<i>Contributions en matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>12</i>
2.7	ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS .....	13

# 1 Introduction

## 1.1 Rappel de la démarche de concertation Egalim

L'article 83 de la loi Egalim (« protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitation ») et le décret d'application du 27/12/2019 prévoient que l'utilisation des produits phytosanitaires soit encadrée par des chartes d'engagements élaborées par les utilisateurs suite à une concertation avec le public.

Dans ce cadre, SNCF Réseau a engagé une démarche de concertation pour construire une charte d'engagements. Cette démarche participative est structurée en deux étapes entre septembre et décembre 2020.



L'atelier participatif du 15/10/2020 à Nantes s'inscrit dans la 1<sup>ère</sup> étape de cette concertation.

## 1.2 Déroulement de l'atelier

32 participants dont 22 hors SNCF Réseau et Nicaya Conseil

Durée de l'atelier : de 18h30 à 21h00

L'atelier s'est déroulé en 4 temps

- Introduction générale sur la loi Egalim et la démarche de concertation conduite par SNCF Réseau pour élaborer une charte d'engagements en lien avec l'usage des produits phytosanitaires
- Enjeux et pratiques de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national
- Travail en sous-groupes sur les 3 thématiques de la charte d'engagements : information, protection, dialogue et conciliation
- Partage des productions des participants et priorisation

## 2 Synthèse des échanges

---

### 2.1 Présentation en plénière

Dans un premier temps, Véronique Poiron, Responsable communication et dialogue territorial SNCF Réseau Pays de Loire accueille et remercie les participants de leur présence.

Nicaya conseil (en charge de l'animation de l'atelier) propose aux participants de se présenter, puis rappelle le déroulement prévisionnel de l'atelier et enfin propose des règles de travail et d'échanges que les participants approuvent.

Nicaya conseil invite ensuite les participants à exprimer leurs **attentes et besoins par rapport à l'atelier** (le détail des attentes et besoins exprimés est fourni en Annexe 1).

En synthèse, les principales attentes portent sur :

- Un besoin d'information sur les pratiques de SNCF Réseau pour :
  - Entretien des zones délaissées et en friches
  - Entretien le réseau ferré à proximité des habitations, des zones de captage et des marais salants pour s'assurer de la bonne qualité des eaux et plus largement lorsque le réseau traverse une commune 0 Phytos
  - Prendre en compte les paysages
- Les mesures prises et à prendre pour protéger la qualité des eaux et des marais salants et s'assurer de cette qualité
- La proposition de travailler en partenariat avec les agriculteurs et le Parc Naturel Régional de Brière
- Le respect des engagements de SNCF Réseau inscrits dans sa charte

Nicaya conseil précise aux participants que s'ils souhaitent aborder d'autres thématiques que celles prévues pour l'atelier, ils peuvent le formuler oralement et, le cas échéant, le préciser dans le Cahier d'expression mis à leur disposition dans la salle SNCF Réseau présente ensuite le **cadre de la loi EGALIM et de la concertation engagée** ainsi que les **pratiques actuelles de SNCF Réseau en matière de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national et les démarches engagées par SNCF Réseau pour sortir en 2021 de l'usage du glyphosate et à terme de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse**.

Cette présentation donne lieu à des demandes de clarification sur :

- **Les modalités de la concertation**
  - Un participant demande quels sont les moyens envisagés pour mobiliser le public lors de la phase de consultation digitale.

- SNCF Réseau indique qu'une large information sera faite pour inviter le public à participer à la concertation.
- Celle-ci passera par des annonces dans la presse quotidienne régionale, une campagne sur les réseaux sociaux, l'envoi d'un e-mailing aux 11000 contacts invités aux ateliers participatifs en les invitant à diffuser largement l'information auprès de leurs réseaux et des relations presse en région.
- Un participant demande des précisions sur le périmètre de la charte et souhaite connaître les conséquences d'un éventuel refus de la part de l'un des préfets de département.
  - SNCF Réseau indique que la charte sera nationale, soumise à approbation de tous les préfets de département.
  - SNCF Réseau n'a pas, à ce stade, obtenu d'informations de la part de l'État sur les incidences du refus de la part d'un préfet de département.
- **Les engagements de SNCF Réseau**
  - Un participant demande si l'objectif affiché « fin 2021 » est bien l'arrêt de l'usage des produits de phytosanitaires de synthèse.
    - SNCF Réseau indique que l'échéance de fin 2021 correspond à l'arrêt de l'usage du glyphosate.
    - L'entreprise ambitionne à terme l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires et s'appuie pour cela sur la réalisation d'expérimentations et la recherche d'alternatives aux produits phytosanitaires.
- **Les pratiques de maîtrise de la végétation**
  - Un participant indique ne pas comprendre pourquoi SNCF Réseau semble mener une politique anti-végétale, alors que la végétation peut être utile lors d'inondations en venant protéger le ballast.
    - SNCF Réseau précise qu'il est important que la végétation présente soit adaptée aux contraintes d'exploitation et qu'elle permette d'entretenir le réseau afin de satisfaire aux obligations en termes de sécurité.
  - Un participant indique que des travaux et des coupes d'arbres n'ont parfois pas lieu d'être et note que SNCF Réseau ne plante pas d'arbres mais en abat régulièrement.
    - SNCF Réseau précise que des changements de pratiques sont en cours depuis ces dernières années en travaillant par exemple avec des associations comme la LPO.

- L'objectif pour l'entreprise est de réussir à faire des choix de coupe adaptés, en laissant par exemple une partie des haies permettant ainsi de conserver un corridor écologique. Une réflexion est en cours chez SNCF Réseau pour réussir à mener ces réflexions le plus en amont possible.
- A titre d'exemple, SNCF Réseau indique travailler avec le conservatoire d'espaces naturels pour favoriser la biodiversité sur les lignes non circulées et de ce fait peu entretenues, cela dans l'objectif de conserver voire améliorer la biodiversité présente sur ces lignes non utilisées.
- Un participant demande si les cartographies des Zones de Non-Traitement sont accessibles à tous.
  - SNCF Réseau indique que ce n'est pas le cas et précise que cette cartographie s'appuie sur les données hydrologiques : cours d'eau, fossés et périmètres de captage. Ces derniers sont fournis par l'ARS (Agence régionale de Santé). Cela permet de recenser l'ensemble des zones de captages. Une mise à jour est effectuée chaque année.

## 2.2 Synthèse des contributions en sous-groupes

Les participants sont ensuite invités à travailler en sous-groupes pour formuler leurs contributions sur les 3 thèmes prévus par le décret EGALIM pour la charte d'engagements :

- **Information** sur l'usage de produits phytosanitaires
- **Protection** des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires
- **Dialogue et conciliation** par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Après le partage des résultats des travaux des groupes sur chaque thème, les participants indiquent les contributions qui leur semblent prioritaires.

*Le détail des contributions priorisées en atelier est proposé en Annexe 2 de la présente synthèse.*

### 2.2.1 Information en matière d'usage des produits phytosanitaires

En matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires, les principales attentes des participants portent sur le fait de :

- Prévenir le plus en amont possible les collectivités sur les dates de passage des trains désherbeurs (via les réseaux sociaux, les médias, des alertes SMS géo-

localisées, la presse, l'outil « voisins vigilants » ...) et donner des consignes sur les comportements à adopter

- Mener un travail d'explication de la stratégie d'entretien et de gestion de la végétation différenciée
- Transmettre les informations sur les produits (nocivité, concentrations, etc.), passages, planning d'interventions,
- Mener une concertation et un travail continu avec les structures locales, les associations, les acteurs économiques et sociaux
- Rendre plus facilement accessible l'information (site internet, expositions, affichages) en tenant compte de l'ensemble des acteurs (riverains, structures, ...)
- Disposer d'un médiateur SNCF en gares pour expliquer

## 2.2.2 Protections des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

En matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires, les principales attentes des participants portent sur :

- La réalisation de mesures d'évaluation avant/après les passages
- Le développement d'alternatives aux désherbants (végétation filtrante, traitement mécanique, ensemencement, trains-tondeuses...)
- L'adaptation du calendrier et des distances des traitements aux spécificités du territoire et aux produits
- L'extension des zones non traitées et le ciblage des traitements aux zones qui le nécessitent
- L'information, préalable aux interventions, des communes, et la transmission de consignes de sécurité aux riverains, structures...
- La concertation avec les acteurs (riverains, organismes) permettant d'échanger sur les besoins et attentes, d'élaborer des plans de gestion, de partager les pratiques et de définir les mesures de compensation

## 2.2.3 Dialogue et conciliation concernant l'usage des produits phytosanitaires

En matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires, les principales attentes des participants portent sur :

- Le rapprochement entre SNCF Réseau et les acteurs locaux (mairies, associations, pêcheurs, agriculteurs, chasseurs, ...), voire le conventionnement avec des mairies permettant à l'entreprise de connaître les enjeux des

territoires traversés et d'adapter ses pratiques aux spécificités locales, et aux acteurs de comprendre les contraintes de SNCF Réseau et de les relayer

- L'accès à la carte des ZNT en vue de la compléter, au cahier des charges et aux caractéristiques des produits
- L'augmentation de l'offre ferroviaire pour rendre les traitements plus acceptables
- Avoir un interlocuteur chez SNCF Réseau qui peut être contacté, un médiateur formé, présent sur les chantiers...
- L'instauration de temps d'échanges et de débats (réunions publiques, réunions thématiques) avec les mairies et les citoyens
- Débattre avec les acteurs afin de permettre un véritable partage de connaissances et de compétences

## 2.3 Suites du processus

A l'issue de la séance, SNCF Réseau présente les suites du processus de concertation :

- Diffusion du document support de présentation et d'une synthèse des échanges et contributions des participants lors de l'atelier
- Poursuite de l'étape 1 de la concertation jusqu'à fin octobre
- Processus d'élaboration de la charte d'engagements qui s'en suivra et notamment consultation digitale du 23 novembre au 23 décembre 2020

Au terme de l'atelier, SNCF Réseau remercie les participants pour leur participation active et leur présence à l'atelier.

Les participants sont invités à retirer des plaquettes papier mises à leur disposition relatives à la maîtrise de la végétation.

## 2.4 Mot de la fin

Pour conclure, l'animateur demande aux participants un mot d'appréciation sur l'atelier.

Les contributions des participants sont les suivantes :

- Engagement
- Collaboratif
- Utile x2
- Participatif x3
- Bien x3
- Échanges x2
- Constructif x4
- Ouvert
- Enrichissant
- Constructif
- Nécessaire
- En bonne évolution



## Annexes

---

### 2.5 Annexe 1 : attentes et besoins exprimés en amont de l'atelier

Les participants sont invités au début de l'atelier à exprimer leurs attentes et besoins pour cette réunion :

- En tant que gestionnaire de zones de captage, connaître la façon dont se fait l'entretien à proximité et ce que compte faire SNCF à l'avenir afin d'assurer une protection de ces zones
- Connaître les méthodes d'entretien des réseaux notamment lors des traverses de marais salants
- Connaître les méthodes d'entretien du réseau, notamment concernant la ligne Paris – Le Croisic, notamment lorsque la commune mène une lutte 0 phytos et 0 plantes invasives
- Disposer d'une information sur les méthodes d'entretien lorsque la voie ferrée traverse une commune et passe à proximité d'habitations
- Connaître les méthodes en termes de traitement paysager : coupes d'arbres qui provoquent des retours défavorables de la part de riverains. Prendre la thématique actuelle comme un tout qui concerne à la fois les coupes d'arbres exercées, les marais salants fragiles, les programmes de maintenances et de gestion hydraulique intenses
- Des eaux apparaissent de mauvaise qualité en raison d'épandage : quelles sont les mesures mises en place
- Préoccupation de l'état et de la qualité des marais salants
- Des voies ferrées traversent des salines du côté de Guérande, dont certaines sont exploitées et d'autres s'apprêtent à l'être : Savoir comment s'assurer de la bonne qualité des eaux afin de s'assurer *in fine* de la bonne qualité du sel
- Inviter SNCF Réseau à travailler avec le Parc Naturel Régional de Brière sur une expérimentation en cours autour de la gestion des espèces exotiques envahissantes
- Connaître les actions de SNCF Réseau en termes d'entretiens des zones en friche qui apparaissent actuellement non entretenues
- Avoir un engagement de SNCF Réseau pour respecter les chartes riveraines sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- Mener un dialogue continu avec les agriculteurs sur le respect de la biodiversité et les réglementations concernant les haies
- Se poser la question de la gestion des délaissés et de la continuité écologique

## 2.6 Annexe 2 : contributions en sous-groupes thématiques et priorisation

Les contributions des sous-groupes de travail sont consignées en séance. Elles sont retranscrites littéralement ci-après pour chacune des thématiques abordées. Le résultat de la priorisation des contributions par les participants est proposé dans la colonne de droite (nombre de suffrages recueillis). Les contributions sont classées par ordre décroissant de priorité.

### 2.6.1 Contributions en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires

Prévenir la mairie sur la date de passage plusieurs semaines d'avance • Relais info facebook / Presse / BM	19
Expliquer la stratégie • D'entretien • De gestion végétation différenciée	12
Info sur le produit / nocivité / concentration	9
Comportements à adopter pour riverains des zones concernées pendant et après	6
Alerte SMS/mail par secteur	4
Concertations avec associations (ex : LPO) et organismes officiels (parcs PNR)	3
Rendre l'information disponible sur le site de la SNCF et la rendre plus accessible (test)	2
Médiateur SNCF disponible dans les gares - Expliquer	2
Expositions temporaires dans les gares	2
Prendre en considération chaque acteur économique et social	1
Affichage PN	
Affichage Gare	
Outil d'info « voisins vigilants »	
Diffuser la charte	
Connaitre les produits et les matières actives quels qu'ils soient	
Proposer une alternative aux produits phytosanitaires de synthèse et communiquer	
Être informé des passages d'utilisation des produits	
Être informé du planning d'intervention	
Favoriser les échanges et la communication sur l'extérieur	
Informers riverains des initiatives / travail avec structures	

## 2.6.2 Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Mesures d'évaluation avant/après	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones SNCF élargies à l'extérieur des abords</li> </ul>	13
Développer des techniques alternatives aux désherbants	12
Cibler les passages en fonction des activités → calendrier (ex : saliculture, conchyliculture)	9
Étendre les zones non traitées aux zones habitées	7
Être informé en amont du passage du train désherbeur (pour les communes)	4
Végétation filtrante aux abords	3
Adapter les distances en fonction : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du produit (pesticide)</li> <li>• De la topographie</li> <li>• De la densité de l'habitat</li> <li>• De l'activité (école, ...)</li> </ul>	3
Traitement des zones sensibles uniquement	3
Privilégier le mécanique	2
Généraliser l'ensemencement /espèces locales	1
Pulvérisation ciblée, proche du sol	1
Compensation coupe d'arbres	1
Consignes de protection à transmettre	1
Concertation avec les riverains / choix de gestion partagés	
Ne pas traiter	
Trains-tondeuses	
Informers sur la toxicité	
Mixer les techniques au même endroit	
Plan de gestion de l'arbre	
Plusieurs niveaux d'information : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 jours avant</li> <li>• Rappel 2 jours avant</li> <li>• A l'heure précise</li> </ul>	
Protection dans le système de trains : <ul style="list-style-type: none"> <li>• De l'environnement</li> <li>• De la biodiversité</li> </ul>	
Échanger de pratiques entre les intervenants et les acteurs locaux pour sensibiliser sur les besoins et attentes	

### 2.6.3 Contributions en matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires

SNCF doit se former auprès des acteurs du territoire à d'autres enjeux que les leurs	11
Associer des associations locales (pêche -chasse... ) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui connaissent bien le contexte local</li> <li>• Pour prendre en compte le contexte spécifique des lieux traversés</li> <li>• Pour mieux adapter la gestion de la végétation</li> </ul>	10
Partager la carte des ZNT pour la valider, la compléter, la faire connaître	9
Donner une plus grande place aux trains → accès aux modalités : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus d'offre rend plus acceptable le traitement</li> </ul>	8
Dire interlocuteur chez SNCF Réseau auquel on peut s'adresser	7
SNCF passe des conventions avec les mairies	5
Mise en place d'un cahier des charges précis et consultable (tous les gens concernés)	3
Réunion publique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mairie</li> <li>• SNCF</li> <li>• CDC</li> <li>• Habitants</li> <li>• Associations : usagers / environnementales</li> </ul>	3
Trouver des acteurs sur le terrain / enjeux (relais pour les citoyens)	2
Diffuser l'information en amont et faire en sorte que les problèmes ne remontent pas au maire	1
Chantier à la période favorable (ne pas défoncer le site)	1
Être prévenus d'avance (min 1 à 2 semaines)	
Présence d'un agent (médiateur) de la SNCF sur le chantier	
Adapter la taille des équipements à l'environnement	
Les mairies ont des compétences que la SNCF pourrait utiliser	
Canaux d'information et communication passent par les mairies	
Donner des informations sur les produits utilisés	
Instaurer des réunions d'échange : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions publiques</li> <li>• Réunions thématiques</li> </ul> (Q ? qui va se sentir concerné)	
SNCF forme des médiateurs	
Informers les citoyens / les élus sur les contraintes de SNCF	
Organiser un débat entre les différentes attentes de demain	

## 2.7 Annexe 3 : liste des participants

### Participants :

- Michel Audion
- Gilles Antoine Beauperin
- Jean-Marc Fouquet
- Myriam Gandolphe
- Marie-Laure Giraudet
- Daniel Gonzalez
- Vincent Griffon
- Pierrick Guegan
- Charles Guerlais
- Grégory Jechoux
- Nathalie Keravec
- Michel Lamy
- Hervé Lebeau
- Marie-Camille Lechat
- Vincent Pipaud



- Maurice Robin

- Olivier Routhiau
- Olivier Scotto
- Samuel Tariot
- Frédéric Verger
- Kathia Viel

### SNCF Réseau :

- Virginie Fiorio-Lacroix
- Eric Provost
- Isabelle Seguin
- Romain Robert
- Fatoumatah Bah
- Julie Taldir
- Jean-Marie Guillemot
- Véronique Poiron

### Nicaya Conseil :

- Laurence Gontard
- Elise Ribardière

Concertation charte d'engagements encadrant l'usage des produits phytosanitaires -  
loi Egalim

Septembre – décembre 2020

Pour vous informer :

[www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation](http://www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation)

